

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 décembre 2025

**N°112/15-12-2025**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Présents : 25

Absent : 1

Procurations : 3

Date de convocation : 05 décembre 2025

Date d'affichage : 08 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Christophe CELIE, Kathy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ, Marie-Louise WATTELLIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne PARET, Jean CLARAC, Nicole ANSIDEÏ, Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Nicolas LEFEUVRE.

**Procurations :**

Madame Cléo FERRON donne procuration à Madame Nathalie VERDIER

Monsieur François ROUMANOS donne procuration à Monsieur Nicolas LEFEUVRE

Madame Evelyne PARET donne procuration à Monsieur Jean CLARAC

**Absents :**

Régis MORVAN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Joël VEZINHET

**AFFAIRE N°30**

**FINANCES – B.P. 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°3**

**FONCTIONNEMENT**

En dépenses, il convient d'augmenter le chapitre 012 – compte 64111- personnel titulaire rémunération principale, de 31 800€ afin de couvrir les dépenses de personnels de fin d'année.

Au regard des consommations d'électricité réalisées à ce stade de l'année, le budget nécessaire au chapitre 011 – Compte 60612 – Fournitures non stockables – Energie Electricité est revu à la baisse pour un montant de 25 000 €.

Le montant inscrit au chapitre 66 – compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance est diminué de 1 400 € afin de tenir compte des ajustements liés aux emprunts à taux révisable.

Les montants inscrits au chapitre 65 – compte 65311 Indemnités de fonction (élus) et 65313 Cotisation de retraite (élus) sont réduits respectivement de 2 200 € et 3 200 €.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 034-213401169-20251215-112DEL15122025-DE



En recettes, le montant du fond de péréquation des ressources communales et intercommunales étant connu, il convient de réajuster le montant au chapitre 013 compte 732221 en le diminuant de 19 081 €.

L'avancée de l'exécution du budget permet également de constater une hausse des prestations versées au chapitre 013 – 6459 Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance d'un montant quasi équivalent et donc l'inscription d'une hausse de 19 081 €.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 012 - 64111 Personnel titulaire - Rémunération principale	31 800,00 €	
Chapitre 011 - 60612 Fournitures non stockables - Energie - Electricité	- 25 000,00 €	
Chapitre 66 - 66111 Intérêts réglés à l'échéance	- 1 400,00 €	
Chapitre 65 - 65311 Indemnités de fonction (élus)	- 2 200,00 €	
Chapitre 65 - 65313 Cotisation de retraite (élus)	- 3 200,00 €	
Chapitre 013 - 6459 Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance		19 081,00 €
Chapitre 73 - 732221 Fonds de péréquation des recours communales et intercommunales		- 19 081,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

## INVESTISSEMENT

En dépenses, afin d'ajuster le budget au plus proche de la réalisation de fin d'année, il convient d'augmenter le chapitre 23 – compte 2313 Construction en cours pour la somme de 10 000 €. Cette hausse sera compensée par une diminution d'un montant équivalent au chapitre 21 – 21318 Constructions autres bâtiments publics liée à une sous réalisation sur ce chapitre.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 23 - 2313 Constructions (en cours)	10 000,00 €	
Chapitre 21 - 21318 Contructions autres bâtiments publics	-10 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à la majorité, 27 voix pour et 1 voix contre (P HEYMES)** :

- d'approuver la décision modificative N°3 pour l'exercice 2025 ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Service de gestion comptable de Montpellier Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

René Revol



Le Secrétaire,  
 Joël VEZINHET

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature      Cachet